

7^e annuel

AUDIT DES PÊCHES

2023 | Stimuler l'abondance potentielle des océans canadiens

OCEANA Protégeons les
Océans du Monde

oceana.ca

La septième édition annuelle de l'*Audit des pêches* d'Oceana Canada présente la situation actuelle des pêches et leur gestion, les progrès réalisés en un an, ainsi que des recommandations afin de respecter les engagements du gouvernement fédéral quant au rétablissement des poissons sauvages dans les océans canadiens.



2023

SOMMAIRE : LES GRAVES CONSÉQUENCES D'UNE GESTION DÉFICIENTE DES PÊCHES	1
BILAN DE 2023	4
Éléments nécessaires pour rétablir l'abondance dans nos océans	6
Indicateurs scientifiques	8
Indicateurs de surveillance des prises	12
Indicateurs de gestion	14
ADOPTER LES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES	16
RAPPORT DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA LOI SUR LES PÊCHES	18
RÉPARTITION RÉGIONALE DES STOCKS LES PLUS DANGEREUSEMENT ÉPUIÉS AU CANADA	20
DANS DIX ANS, LA MOITIÉ DES STOCKS CANADIENS POURRAIENT ÊTRE EN SANTÉ	22
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	23
Liste de tâches	24
MÉTHODOLOGIE DE L'AUDIT DES PÊCHES	25
PASSEZ À L'ACTION	Couverture arrière

Publié en novembre 2023 par
Oceana Canada

Auteurs : Rebecca Schijns and Dr
Robert Rangeley

Crédit photo : couverture – iStock/
shaunl, deuxième de couverture –
Oceana Canada/Nicholas Hiscock

DOI: 10.5281/zenodo.10139215

LES GRAVES CONSÉQUENCES D'UNE GESTION DÉFICIENTE DES PÊCHES



Crédit photo: Oceana Canada/Nicholas Hiscock

Le dernier Audit des pêches d'Oceana Canada révèle que la surpêche se poursuit dans les océans canadiens malgré les menaces croissantes du changement climatique, mettant ainsi en péril la santé de la vie marine, des communautés côtières et de la planète.

Depuis la publication du premier *Audit des pêches* il y a sept ans, qui a révélé de graves problèmes quant à l'état et la gestion de nos stocks de poissons, le gouvernement canadien a réalisé d'importants investissements, pris des engagements au niveau mondial et national, et modifié des lois pour améliorer la gestion des pêches. Toutefois, cela n'a pas mené à des améliorations notables sur la santé des stocks de poissons ou sur les indicateurs de bonne gestion de la pêche établis par le gouvernement.

Aujourd'hui, moins du tiers des populations de poissons et d'invertébrés marins du Canada peut être considéré comme en santé. Près de 40 % des stocks sont encore gérés dans l'incertitude de leur état de santé. Et le retard dans la réalisation des politiques ne cesse de se creuser.

En 2023, les décisions relatives aux quotas ont une fois de plus ignoré les avis scientifiques et manqué de transparence. La politique de surveillance des pêches finalisée en 2019 n'a toujours pas été appliquée intégralement, ne serait-ce que pour un seul stock, ce qui freine la prise de décisions éclairées tenant compte de toute la mortalité par pêche.

Malgré l'adoption en 2019 d'une *Loi sur les pêches* modernisée et des mesures pour rétablir les pêches épuisées, seuls 30 stocks sur près de 200 sont actuellement visés par un règlement. Cette année, Pêches et Océans Canada (MPO) a manqué l'occasion d'agir sur la surpêche en ne publiant pas de nouveaux plans de rétablissement et en n'ajoutant pas d'autres stocks dans la réglementation prévue par la loi. **La situation ne devrait pas être ainsi.**

D'autres pays progressistes en matière de pêche ont rétabli leurs stocks en appliquant des plans robustes. Depuis 2000, les États-Unis ont réussi à rétablir 49 stocks et ont mis en place des plans de rétablissement pour 84 % de leurs stocks surexploités. En Europe, une réforme des politiques et des plans a contribué à rétablir d'importants stocks commerciaux tels que le merlu, la plie et l'anchois.

Le premier ministre Trudeau a nommé une nouvelle ministre du MPO en juillet 2023. Si le gouvernement et la nouvelle ministre agissent de toute urgence pour faire respecter les lois et les politiques existantes, les Canadiens pourraient



« Le gouvernement canadien sait ce qu'il doit faire pour rétablir le poisson sauvage. Il a pris des engagements et investi massivement dans des solutions; mais leur mise en œuvre est d'une lenteur désastreuse. En surmontant l'inertie constatée lors de nos sept derniers audits, Pêches et Océans Canada peut assurer la prospérité de nos communautés de pêcheurs et de nos écosystèmes marins. »

— Josh Laughren, Directeur exécutif, Oceana Canada.



Ne pas intervenir adéquatement face à la crise de la pêche a des répercussions dévastatrices sur les océans, les communautés de pêcheurs et la planète.

rapidement constater des améliorations dans l'eau, pour notre planète, pour la vie marine, et pour les communautés et les industries de la pêche qui dépendent d'un poisson sauvage prospère et en bonne santé.

Les Canadiens, et les communautés côtières en particulier, peuvent revendiquer de meilleures décisions et une meilleure gestion. Nous ne pouvons pas nous permettre que cette ressource d'importance mondiale continue à stagner et à décliner.

En 2023, les océans du monde entier atteindront les températures moyennes les plus élevées jamais enregistrées; une indication claire que les changements climatiques s'intensifient. Nous en voyons déjà les effets sur l'industrie canadienne de la pêche.

Les chercheurs estiment que les vagues de chaleur marine dans l'océan Pacifique canadien en 2021 ont tué plus d'un milliard de moules, de palourdes et d'autres invertébrés. Les ouragans ont ravagé les communautés de pêcheurs du Canada atlantique et l'est du Québec, entraînant des pertes



Crédit photo: Oceana Canada/Nicholas Hiscock

de millions de dollars en matériel de pêche et des dégâts considérables dans les ports. Parallèlement, de plus en plus d'espèces se déplacent vers le nord à la recherche d'eaux plus fraîches, comme les baleines noires de l'Atlantique Nord qui suivent le mouvement des copépodes, leur principale source de nourriture. La nouvelle présence de ces baleines en grave danger d'extinction dans le golfe du Saint-Laurent déclenche des fermetures précoces de la lucrative pêche au crabe des neiges au Canada.

Ne pas intervenir adéquatement face à la crise de la pêche a des répercussions dévastatrices sur les océans, les communautés de pêcheurs et la planète.

Il est essentiel de rétablir l'abondance des océans pour assurer la prospérité de l'industrie des produits de la mer et des communautés côtières au pays. Il s'agit d'une étape majeure vers la réconciliation avec les peuples autochtones, ainsi qu'une contribution à la sécurité alimentaire mondiale et à la résistance aux effets des changements climatiques.

Selon un sondage d'Oceana Canada réalisé en 2023,¹ plus de 90 % des Canadiens croient que le gouvernement fédéral doit prendre des mesures plus fortes contre la surpêche.

Cela signifie qu'il faut prendre des décisions conformes aux recommandations scientifiques et s'assurer d'avoir les données adéquates pour les appuyer; tenir compte des changements climatiques et ses effets sur les écosystèmes; créer et réaliser des plans de reconstruction robustes; et collaborer avec les peuples autochtones afin de tirer parti des systèmes de connaissance autochtones.

Mais plus le Canada tarde à agir, plus le prix sera élevé.

La nouvelle ministre canadienne de la Pêche, Diane Lebouthillier, a l'occasion de faire en sorte que le déclin de l'abondance de nos océans, qui dure depuis des décennies, soit renversé, et de laisser un héritage puissant à nos océans et à nos communautés côtières... à condition qu'elle agisse maintenant, en tenant compte des recommandations présentées dans le présent Audit.

¹ Sondage auprès de 1750 Canadiens réalisé par Abacus Data au nom d'Oceana Canada, entre le 28 avril et le 3 mai 2023.

BILAN DE 2023



Crédit photo: iStock/Gerald Corsi

La plupart des indicateurs de gestion des pêches stagnent depuis sept ans

Le Canada s'est engagé, tant au niveau national que mondial, à gérer ses pêches sauvages de manière responsable et à fournir une source d'alimentation protéinée à faible teneur en carbone pour une population mondiale croissante. Cependant, le septième *Audit des pêches* d'Oceana Canada révèle que le fédéral n'a pas respecté ces engagements. Globalement, l'état des pêches marines du pays peut être résumé comme suit :

- **En mauvaise santé** : Un tiers des poissons et invertébrés marins sont en danger critique d'extinction ou dans la zone de prudence, et moins du tiers peuvent être considérés comme en santé.
- **Sans statut** : Près de 40 % de tous les poissons et invertébrés marins ont un statut incertain en raison de l'insuffisance des points de référence et des données sur l'état des stocks.
- **Sans plan** : Des 28 stocks en danger critique d'extinction, seuls six ont un plan de rétablissement, et aucun d'entre eux n'est de grande qualité. Ces plans ne répondent pas aux critères définis dans les règlements de rétablissement prévus dans la Loi sur les pêches. Aucun nouveau plan de rétablissement n'a été publié cette année, malgré l'obligation légale de le faire pour 13 stocks critiques d'ici 2024.

Face à l'accumulation de menaces comme le changement climatique, la surpêche et la pollution plastique, il est plus urgent que jamais de rétablir l'abondance des écosystèmes marins. Une action rapide est nécessaire pour freiner le déclin de la santé de nos stocks et ramener ceux-ci vers l'abondance.

Ce bilan présente les principaux résultats pour 2023, tandis qu'une analyse plus approfondie des résultats commence à la page 8.



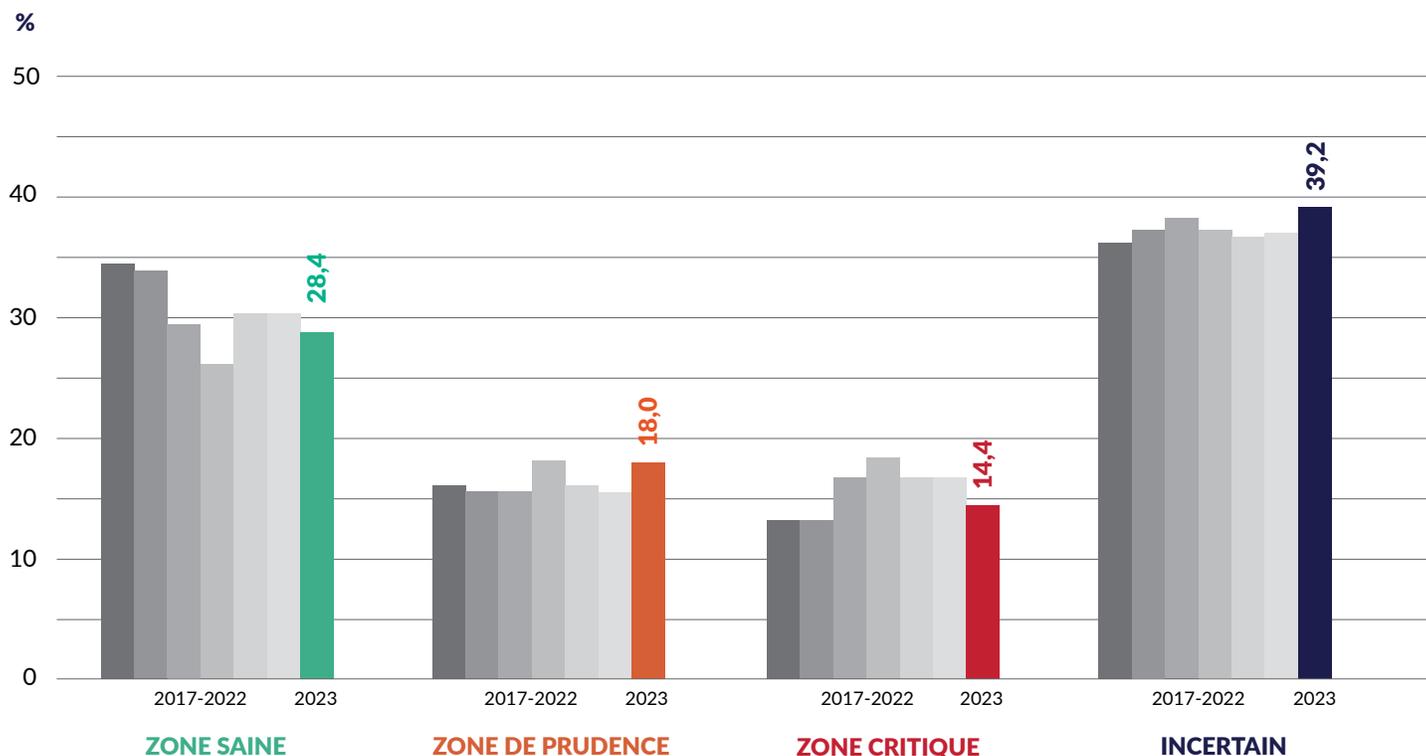
« La mauvaise santé chronique des stocks de poissons du Canada prouve que nous ne parvenons pas à gérer nos pêches efficacement; nous avons un bien piètre retour sur investissement, tant du point de vue écologique que social. »

— Dr Robert Rangeley, Directeur des sciences, Oceana Canada

COMPARATIVEMENT À 2022, IL Y A MAINTENANT :

STOCKS	ZONES			
	ZONE SAINÉ	ZONE DE PRUDENCE	ZONE CRITIQUE	INCERTAIN
À plus grand risque	4 DE MOINS ✗	5 DE PLUS ✗		
Géré dans l'ignorance				4 DE PLUS ✗
À moindre risque			5 DE MOINS ✓	

ÉTAT DE SANTÉ DES PÊCHES CANADIENNES, 2017 À 2023



Zones saine, de prudence et critique

Le MPO compte trois catégories pour qualifier l'état de santé des stocks de poissons. Elles sont souvent déterminées par rapport à la biomasse du stock qui produirait le rendement maximal soutenu, ou (B_{RMS}), soit le plus grand volume de poissons pouvant être capturé, en théorie, sans affecter le maintien du stock à long terme.²

ZONE SAINÉ

Un stock est dans la zone saine lorsque sa biomasse dépasse 80 % du B_{RMS} . Lorsqu'un stock se situe dans cette zone, les décisions de gestion de la pêche visent à le maintenir à ce niveau.

ZONE DE PRUDENCE

Un stock est dans la zone de prudence si sa biomasse se situe entre 40 % et 80 % du B_{RMS} . Pour les stocks dans cette zone, les taux de capture devraient être diminués afin d'éviter l'épuisement et favoriser le retour à la zone saine.

ZONE CRITIQUE

Un stock est dans la zone critique lorsque sa biomasse totalise moins de 40 % du B_{RMS} . Un stock dans cette zone est gravement endommagé ; les mesures de conservation sont alors cruciales.

L'utilisation de points de référence fondés sur le RMS est conforme aux normes internationales. Cependant, cette approche est de plus en plus critiquée car elle ne répond pas à des objectifs sociaux et écologiques plus larges, et n'intègre pas les systèmes de connaissances autochtones complémentaires.³

² Le rendement maximal soutenu (RMS) est une norme mondialement acceptée pour la gestion des pêches. Le Code de conduite pour une pêche responsable de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont le Canada est signataire, indique que les gouvernements ou les autres organismes responsables de la gestion des pêches doivent adopter des mesures appropriées, fondées sur les meilleures preuves scientifiques disponibles, conçues pour maintenir ou rétablir les stocks à des niveaux capables de produire le RMS.

³ Frid, A., Wilson, K. L., Walkus, J., Forrest, R. E., Reid, M. (2023). *Re-imagining the precautionary approach to make collaborative fisheries management inclusive of Indigenous Knowledge Systems*. Fish and Fisheries, 00: 1-19. DOI: 10.1111/faf.12778.

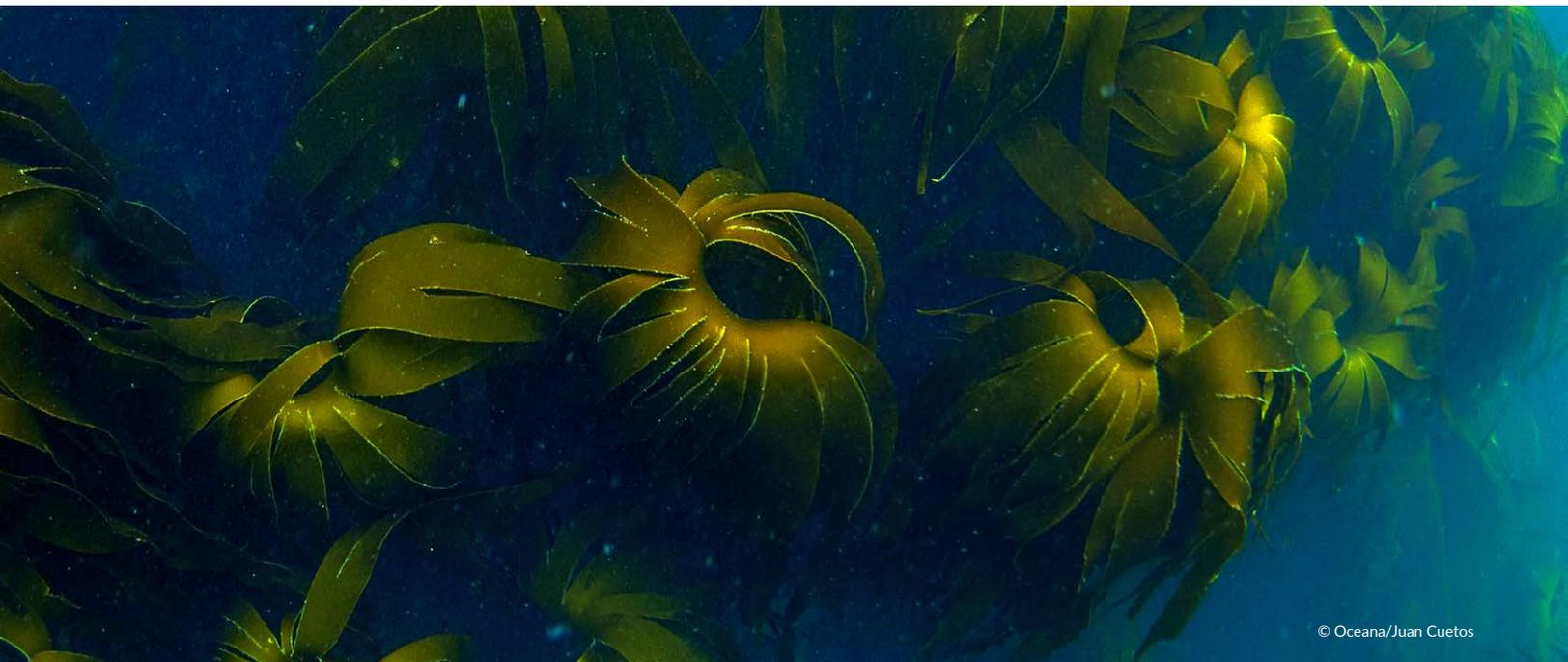
Ce qu'il faut pour rétablir l'abondance dans nos océans

Les bonnes décisions de gestion reposent sur l'**approche de précaution**. Cela signifie qu'il faut être prudent lorsque les données scientifiques sont incertaines et prendre des mesures pour éviter tout grave dommage aux stocks et à l'écosystème marin, même si l'on ne dispose pas d'informations adéquates.

Les stocks de poissons ne peuvent être gérés en vase clos. Les océans sont des écosystèmes complexes où tout est interconnecté : ce qui affecte une espèce en affecte d'autres. Une gestion écosystémique tient compte de l'impact des décisions sur les espèces de poissons ciblées et non ciblées et sur leurs interactions, les habitats dont elles dépendent et l'écosystème dont elles font partie.

L'approche écosystémique inclut aussi la compréhension approfondie du lieu et les perspectives multigénérationnelles des **systèmes de connaissance autochtones**, qui ont permis aux peuples autochtones de gérer leurs écosystèmes locaux depuis des milliers d'années.

Les océans sont des écosystèmes complexes où tout est interconnecté : ce qui affecte une espèce en affecte d'autres.



© Oceana/Juan Cuetos

LE RÉTABLISSEMENT ET LE MAINTIEN DE LA SANTÉ DES PÊCHES AU PAYS REPOSENT SUR TROIS PILIERS :



Une **science rigoureuse** pour comprendre l'état des stocks, leur biologie et les effets qu'auront la pression de la pêche et les facteurs environnementaux à l'avenir



Une **surveillance efficace** pour déterminer le nombre de poissons récoltés et rejetés par toutes les sources d'activité de pêche



De **bonnes décisions de gestion** fondées sur des données tenant compte d'un écosystème en évolution et privilégiant la santé et l'abondance à long terme plutôt que le rendement à court terme



« Pour assurer des pêches saines et des changements durables, le MPO doit redéfinir ses relations avec les peuples autochtones et collaborer dans le cadre d'une gestion concertée des pêches afin de dépasser la gestion axée sur une seule espèce pour adopter une approche écosystémique combinant les systèmes de connaissances autochtones à la science occidentale, de manière à rétablir la santé des océans et les modes de vie de tous les Canadiens. »

— Doug Neasloss, Conseiller en chef, Directeur de l'intendance – Nation Kitasoo Xai'xais

Des progrès encourageants, mais des lacunes importantes

Depuis l'Audit de l'an dernier, plusieurs avancées positives ont été observées. Plus de stocks disposent désormais de points de référence supérieurs, ce qui est essentiel pour définir des objectifs de rétablissement à long terme et maintenir des pêches saines. Les estimations de la mortalité se sont améliorées, ce qui accroît la certitude des mesures de gestion. Enfin, plus de stocks disposent désormais de plans de gestion intégrée des pêches, améliorant la transparence et la responsabilité des décisions. Le changement est possible, et les bases en sont déjà posées.

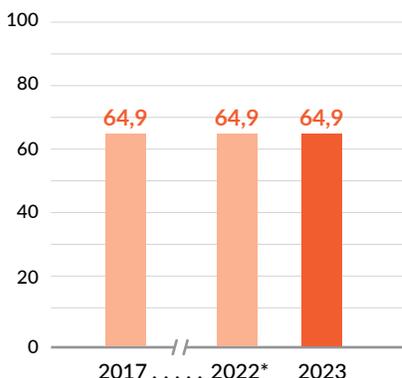
Toutefois, d'importantes lacunes persistent. Plus du tiers des stocks n'a toujours pas de point de référence limite, soit le seuil à partir duquel le stock subit de graves dommages et où les mesures de conservation sont nécessaires. Les décisions de gestion sont souvent prises sans que le public ait accès à des informations scientifiques cruciales. La proportion de stocks ayant eu une évaluation récente est en baisse constante depuis 2020, tandis que peu de stocks ont des données sur les taux d'exploitation. Par ailleurs, les documents scientifiques et de gestion pour près de trois quarts des stocks ne considèrent pas officiellement les effets des changements climatiques, malgré les preuves scientifiques existantes.

Pêches et Océans Canada doit impérativement combler les principales lacunes scientifiques pour accélérer la réalisation des mesures nécessaires à la gestion.

INDICATEUR :

Stocks avec des données suffisantes pour évaluer l'état de santé (%)

Objectif : Permettre aux chercheurs de faire une estimation fiable du nombre de poissons dans l'eau, et déterminer leur état de santé.

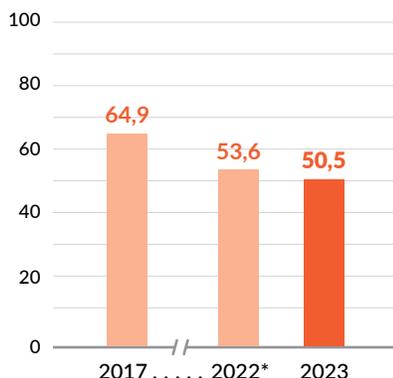


Plus du tiers des stocks n'a pas de données suffisantes pour se voir attribuer un état de santé.

INDICATEUR :

Stocks avec des estimations récentes de la biomasse (%)

Objectif : Aider les dirigeants à prendre des décisions selon des estimations récentes (dans les cinq dernières années) de la quantité de poissons dans l'eau.



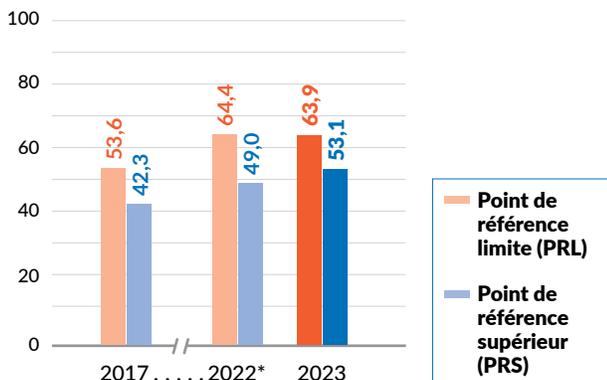
Aujourd'hui, tout juste la moitié des stocks a une estimation récente de leur biomasse, un indicateur en baisse constante depuis sept ans. Il est encourageant de noter que de plus en plus de stocks ont reçu une mise à jour intermédiaire de leur état.

* Données de 2018 à 2021 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2023](https://oceans.ca/fisheryaudit2023)

INDICATEUR :

Stocks ayant des points de référence établis (%)

Objectif : Permettre aux dirigeants d'évaluer si un stock est dans la zone saine, de prudence ou critique; établir les quantités de prises adéquates selon l'état de santé; et mesurer l'efficacité des mesures de gestion.



Depuis 2017, la proportion de stocks ayant des PRL et PRS a sensiblement augmenté. Cependant, plus d'un tiers des stocks n'ont toujours pas de PRL et près de la moitié n'ont pas de PRS. L'an dernier, le pourcentage de stocks dotés de PRL a diminué, mais celui doté de PRS a augmenté, ce qui inclut désormais tous les stocks de harengs du Pacifique.

POINTS DE RÉFÉRENCE

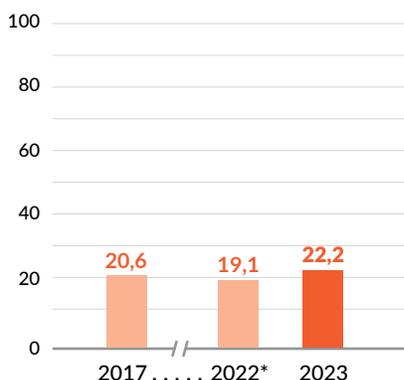
Le **point de référence supérieur (PRS)** identifie la limite au-delà de laquelle le poisson sera considéré comme en santé, tandis que le **point de référence limite (PRL)** identifie la limite en deçà de laquelle le stock sera en état critique. Les politiques du MPO, comme les pratiques internationales, indiquent que les mesures correctives doivent être établies avant que le stock n'atteigne le point de référence limite.

Contrairement aux PRS et PRL déterminés par la science, un **point de référence cible (PRC)** représente l'état souhaité d'un stock selon des objectifs de productivité, des considérations écologiques générales et des objectifs socio-économiques pour la pêche. Le PRC est souvent fixé à un niveau égal ou supérieur au PRS.

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité par pêche (%)

Objectif : Déterminer les niveaux de capture des poissons par les activités de pêche et établir les limites de pêche durable.

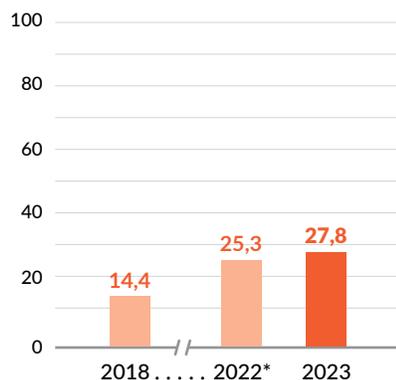


Près de 80 % des poissons marins sauvages du Canada n'ont pas d'estimation de la mortalité par pêche. Par ailleurs, seuls quatre stocks ont fait l'objet d'évaluations récentes avec toutes les sources présumées de mortalité: pêches commerciale, récréative, à l'appât, alimentaire, sociale et rituelle, et prises accessoires.

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité naturelle** (%)

Objectif : Déterminer le taux de mort naturelle des poissons, afin de prendre de meilleures décisions pour la gestion des stocks.



Entre 2018 et 2023, le pourcentage de stocks ayant un taux estimé de mortalité naturelle a sensiblement augmenté. Cela est probablement dû à l'utilisation accrue de nouvelles approches de modélisation et à la recherche sur la mortalité naturelle en tant que vecteur potentiel de la dynamique des stocks.

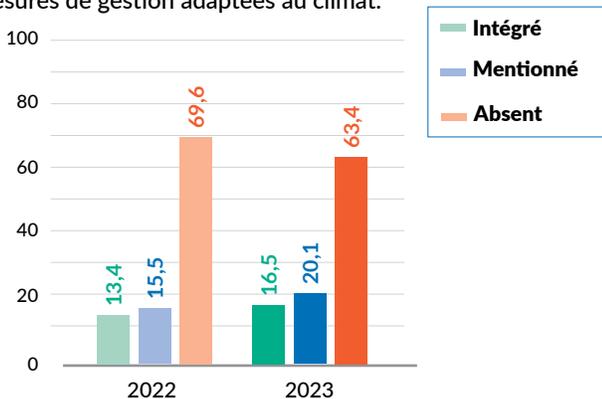
* Données de 2018 à 2021 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2023](https://oceans.ca/fisheryaudit2023)

** Nouvel indicateur en 2018

INDICATEUR :

Documents scientifiques et de gestion qui intègrent les aspects liés aux changements climatiques*** (%)

Objectif : Évaluer la vulnérabilité et l'impact des changements climatiques sur les stocks de poissons afin d'élaborer des mesures de gestion adaptées au climat.



*** Nouvel indicateur en 2022

Seuls 16,5 % des récents documents scientifiques et de gestion du MPO intègrent pleinement les aspects liés aux changements climatiques, malgré la disponibilité de données évaluées par des pairs sur les impacts des changements climatiques pour 91 % des stocks.



RECOMMANDATIONS - SCIENCE

- Gérer les pêches selon les meilleures données scientifiques et politiques disponibles, notamment en déterminant un état de santé et un point de référence limite (PRL) pour tous les stocks incertains.
- Tenir compte des effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins.

Le crabe, les changements climatiques et l'économie des fruits de mer au Canada

Le crabe des neiges contribue à des pêches de grande valeur et à des milliers d'emplois dans le Canada atlantique et au Québec. Mais cette espèce vivant en eau froide est aussi très sensible aux variations de température⁴, et les vagues de chaleur marine peuvent entraîner une mortalité massive. C'est pourquoi il est essentiel d'utiliser des modèles d'évaluation qui tiennent compte des conditions environnementales, d'intégrer des mesures adaptatives au climat dans les plans de gestion et de diversifier l'économie canadienne des produits de la mer afin de réduire notre dépendance envers une poignée d'espèces.



Crédit photo: Oceana Canada/Nicholas Hiscock

⁴ Lewis, S. A., Stortini, C. H., Boyce, D. G., & Stanley, R. R. (2023). Climate change, species thermal emergence, and conservation design: a case study in the Canadian Northwest Atlantic. FACETS.



« **L'Audit de cette année révèle un fait troublant: les efforts déployés par Pêches et Océans Canada pour rétablir les populations de poissons ne répondent toujours pas aux engagements et aux exigences légales de la *Loi sur les pêches*, compromettant ainsi la santé des poissons et des pêches du Canada. »**

— Rebecca Schijns, Spécialiste des pêches, Oceana Canada



Après de grandes avancées, les progrès stagnent

Une bonne gestion des pêches nécessite une surveillance pour déterminer combien de poissons sont récoltés et rejetés chaque année. Depuis 2017, on observe une hausse notable du nombre de pêches nécessitant une surveillance par des observateurs en mer ou électronique, un contrôle à quai des débarquements, des journaux de bord notant toutes les captures, ou une combinaison de ces mesures.

Ces hausses sont liées au nombre accru de stocks dotés de plans de gestion intégrée des pêches, à une plus grande précision des exigences de surveillance et à un bilan du MPO en 2019 qui a fourni plus d'informations sur la surveillance afin de guider une nouvelle politique nationale de surveillance des pêches.

Malgré ces améliorations générales, plusieurs lacunes persistent. Souvent, les pêches n'atteignent pas le niveau de surveillance visé, et les espèces ciblées et la capture accessoire ne sont pas toujours prises en compte. Bien que le Canada ait adopté en 2019 une Politique nationale de surveillance des pêches visant à comptabiliser toutes les captures d'une pêche donnée, celle-ci n'a pas encore été pleinement mise en œuvre. Le MPO devrait accélérer la réalisation de cette politique, fixer des délais de conformité et faire respecter la politique dans toutes les pêches.

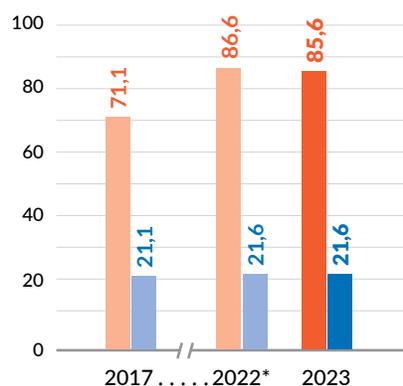
INDICATEURS :

Stocks dont les pêches ont des mesures de surveillance des prises (%)

Objectif : Aider à prévenir la surpêche, contrôler la capture accessoire et recueillir des informations scientifiques pour l'évaluation des stocks.

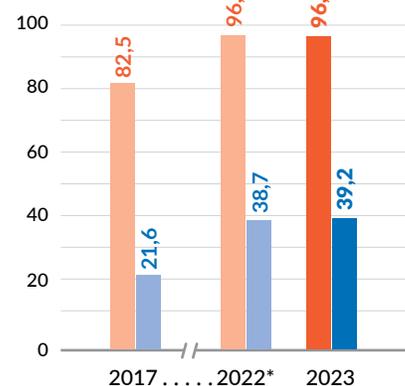
SURVEILLANCE EN MER

- Un certain degré de surveillance en mer ou électronique (%)
- Surveillance en mer ou électronique à 100 % (%)



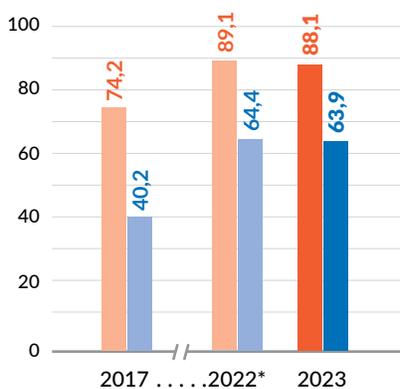
JOURNAUX DE BORD

- Un certain degré de journaux de bord obligatoires (%)
- Journaux de bord obligatoires où toutes les prises sont notées (%)



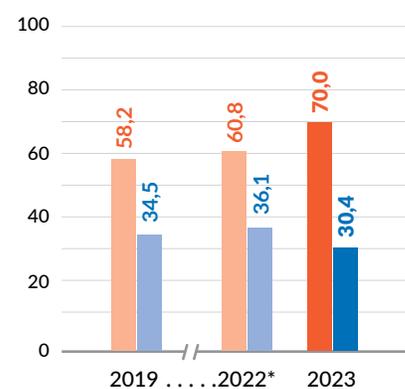
SURVEILLANCE À QUAI

- Un certain degré de surveillance à quai (%)
- Vérification à quai indépendante de 100% des débarquements (%)



SURVEILLANCE DE LA LOCALISATION DES NAVIRES**

- Un certain degré de surveillance de localisation des navires (%)
- Localisation électronique des navires obligatoire à 100% (%)



Depuis sept ans, le pourcentage de stocks exigeant une certaine surveillance en mer ou électronique, des journaux de bord, une surveillance à quai ou une surveillance de la localisation du navire a beaucoup augmenté. Toutefois, le pourcentage de stocks nécessitant une surveillance à 100 % de la localisation du navire et une surveillance en mer ou électronique a diminué depuis qu'Oceana Canada a commencé à suivre cet indicateur en 2019.

* Données de 2018 à 2021 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2023](https://oceana.ca/FisheryAudit2023)

** Oceana Canada a commencé à recueillir des données pour cet indicateur en 2019

Une bonne surveillance permet de déterminer clairement où et quand la pêche a lieu et quelle quantité de chaque espèce est retirée de l'océan.



RECOMMANDATION – SURVEILLANCE

- Compter tout ce qui est capturé dans une pêche, y compris à des fins récréatives et pour l'appât; et tenir compte de toutes les sources de pêche dans les décisions de gestion.

Élimination graduelle du papier

Les technologies émergentes, telles que les caméras vidéo à bord et les journaux de bord électroniques, peuvent soutenir l'évaluation des stocks et rendre la collecte de données plus ponctuelle, plus précise et plus économique. Le MPO a lancé l'initiative nationale des journaux de bord électroniques, qui vise à éliminer progressivement les versions papier d'ici 2024 pour moderniser la gestion, aider les pêcheurs et recueillir des données en temps quasi réel.

POURQUOI UN REGARD ATTENTIF EST ESSENTIEL AU RÉTABLISSEMENT DU SÉBASTE

Depuis 2011, le sébaste du golfe du Saint-Laurent a fait un rebond remarquable. L'abondance et la taille de ces poissons ne cessent de croître, tout comme les pressions pour la réouverture de la pêche commerciale de ce stock autrefois gravement épuisé. Mais une surveillance prudente sera essentielle pour toute réouverture une fois que le stock présentera des niveaux sains et constants.

En fait, il existe deux espèces de sébastes dans le golfe du Saint-Laurent, et elles semblent identiques à l'œil non averti. Le sébaste des profondeurs (*Sebastes mentella*) est en bonne santé et prospère. En revanche, le sébaste d'Acadie (*Sebastes fasciatus*) est nettement moins abondant, ce qui le place dans la zone de prudence.

Les études du MPO ont révélé qu'il y avait 4,4 millions de tonnes de sébaste dans le golfe du Saint-Laurent en 2019, la biomasse la plus élevée jamais enregistrée pour cette espèce. Mais une analyse approfondie révèle que le sébaste d'eau profonde domine les eaux, représentant 99 % de la biomasse.

Ainsi, même si une pêche durable peut cibler le sébaste d'eau profonde, elle devra éviter le sébaste d'Acadie, plus petit, et d'autres espèces capturées accidentellement. La principale façon de les distinguer est de compter le nombre de rayons mous dans leur nageoire anale. Il faut un certain temps pour maîtriser cette « division de l'espèce », mais les observateurs à bord peuvent apprendre cette technique. Cette surveillance est une composante essentielle du processus de rétablissement des stocks.



Crédit photo: Alamy Stock Photo/Zip Lexing

Délais, incohérences et tendances troublantes

Pour réussir à rétablir les stocks épuisés, à l'instar d'autres nations de pêche progressistes qui appliquent des normes de gestion mondialement reconnues, nous devons élaborer et mettre en œuvre des plans solides. Cependant, malgré des progrès importants pour le hareng du Pacifique de Haida Gwaii, le hareng de l'Atlantique dans la division 4T de l'OPANO, la morue de l'Atlantique et le maquereau, le Canada n'a publié aucun plan de rétablissement cette année.

Il est aussi essentiel de s'assurer que les décisions de pêche soient transparentes, prévisibles, fondées sur les meilleures données disponibles et éclairées par la politique gouvernementale et les lois canadiennes. Pourtant, la période précédant la saison de pêche 2023 a mis en évidence des tendances inquiétantes et des incohérences flagrantes de la part du gouvernement canadien.

Les décisions de gestion relatives à certaines populations épuisées sont contraires aux avis scientifiques, à l'approche de précaution du MPO, à ce que prévoit la *Loi sur les pêches* et au mandat du ministre.

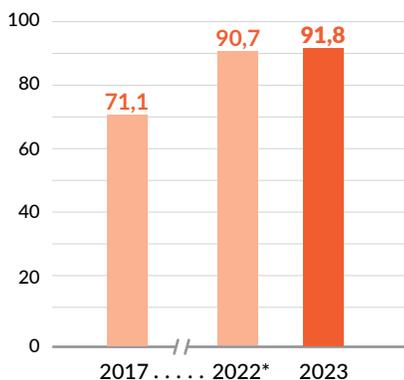
Comme indiqué à la page suivante, les quotas de 2023 pour plusieurs stocks ont été simplement reconduits de l'an dernier, plutôt que de refléter les données les plus récentes. Parallèlement, les annonces de quotas ont été retardées pour plusieurs stocks importants, y compris les poissons-fourrage de l'Atlantique, sans explication ni indication de la date à laquelle ces informations seraient accessibles au public.

Le Canada doit améliorer sa gestion de la pêche pour enrayer la perte de biodiversité, avancer la réconciliation avec les peuples autochtones et se protéger contre les changements climatiques.

INDICATEUR :

Stocks inclus dans les Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) (%)

Objectif : Fournir un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des pêches canadiennes en établissant clairement les directives de gestion pour une période donnée.

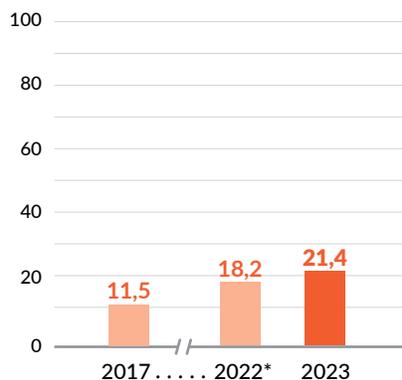


Une augmentation importante des stocks inclus dans un PGIP a été observée depuis 2017, avec une légère augmentation depuis un an.

INDICATEUR :

Stocks en zone critique ayant un plan de rétablissement (%)

Objectif : Fournir un cadre de planification afin de rétablir les stocks de poissons hors de la zone critique. Ces stocks subissent de graves dommages; des mesures de conservation sont essentielles.



Bien que les chiffres se soient améliorés depuis 2017, ils restent inacceptables. Aujourd'hui, des 28 stocks en zone critique, seulement six disposent d'un plan de rétablissement.



RECOMMANDATIONS – GESTION

- Implanter 10 nouveaux plans de rétablissement et 3 plans révisés d'ici avril 2024, comme l'exigent les dispositions sur les stocks.
- Implanter des plans de rétablissement pour les stocks restants en zone critique d'ici 2026.
- Prendre des décisions de gestion conformes à la législation.

* Données de 2018 à 2021 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2023](https://oceans.ca/FisheryAudit2023)

DES QUOTAS DOUTEUX POUR LES POISSONS-FOURRAGE ET LA MORUE DU NORD

Avant que les navires de pêche ne partent en mer chaque saison, le Canada fixe un quota de capture annuel pour chaque pêche. Une bonne gestion exige des quotas ponctuels et transparents fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles, y compris la population actuelle par rapport aux points de référence. Ils doivent intégrer l'incertitude et certains facteurs écosystémiques. Enfin, ils doivent s'appuyer sur une politique et respecter *la Loi sur les pêches*.

Cependant, dans plusieurs cas en 2023, le MPO a simplement reconduit les quotas de 2022, contraire aux avis fondés sur de nouvelles preuves et en contradiction directe avec ses engagements pour le rétablissement des stocks.

Le capelan, dans le nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador, en est un bon exemple. Cette espèce fourragère cruciale nourrit d'autres poissons et animaux marins, y compris la morue du Nord, une espèce surpêchée depuis longtemps et importante sur le plan culturel. Or, le ministre a fixé le quota pour 2023 à

14 533 tonnes, soit plus que cette population gravement épuisée peut supporter.⁵

Il en va de même pour plusieurs autres poissons-fourrage épuisés. Bien que des fermetures de pêche aient été maintenues pour certaines populations, comme certains stocks de harengs du Pacifique et de maquereaux de l'Atlantique, la pression de pêche reste trop élevée sur le capelan et le hareng reproducteur d'automne dans le sud du golfe du Saint-Laurent, selon les propres données MPO. En d'autres termes, **il s'agit d'une surpêche autorisée par le gouvernement.**

Par ailleurs, le ministre a reconduit le quota de l'an dernier pour la pêche d'intendance de la morue du Nord, le fixant à 12 999 tonnes au lieu de la limite de précaution recommandée de 4 300 tonnes⁶. **Cette décision ne respecte pas les données scientifiques et la politique du MPO pour rétablir une population qui, en principe, est soumise à un moratoire sur la pêche depuis trente ans.**



« Les navires dans les ports et les voies navigables du Canada soutiennent les économies locales et font partie de notre culture. Si nous nous soucions de la pêche et des communautés qui en vivent, nous devons aussi nous soucier des poissons. Pour ce faire, le gouvernement doit présenter régulièrement au public les progrès (et échecs) pour la protection des pêches sauvages. Sinon, le public est dans l'ignorance alors qu'il n'a jamais été aussi important de protéger les poissons, la pêche et les communautés côtières. »

— Jenn Thornhill Verma, journaliste indépendante originaire de Terre-Neuve et vivant actuellement à Ottawa, spécialisée dans la pêche, les océans et les changements climatiques.

Décisions de gestion qui respectent les avis scientifiques

- ✓ Hareng du Pacifique (Haida Gwaii)
- ✓ Hareng de l'Atlantique (reproducteur de printemps, sud du golfe du Saint-Laurent)
- ✓ Maquereau de l'Atlantique

Décisions de gestion qui ne respectent pas les avis scientifiques

- ✗ Capelan (2J3KL)
- ✗ Hareng atlantique (reproducteur d'automne du sud du golfe du Saint-Laurent)
- ✗ Morue du Nord (2J3KL)
- ✗ Hareng de l'Atlantique (sud-ouest de Nouvelle-Écosse / reproducteur de la Baie de Fundy)

⁵ Oceana Canada (2022). *Capelin in Crisis: Urgent Action Needed to Rebuild Abundance*. <https://oceana.ca/en/reports/capelin-in-crisis/>

⁶ Oceana Canada (2023). *Oceana Canada's Recommendations for Northern Cod*. <https://oceana.ca/en/reports/oceana-canadas-recommendations-for-northern-cod/>

ADOPTER LES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES



Crédit photo: iStock/KarenMassier

Depuis des millénaires, les peuples autochtones gèrent avec intention et respect les espèces et les écosystèmes qui leur procurent de la nourriture, des remèdes et des matériaux. Ces relations sont régies par des lois, des valeurs et des modes de connaissance empiriques, désignés collectivement sous le nom de « systèmes de connaissances autochtones ». L'intégration de cette approche éprouvée dans une gestion concertée de la pêche peut améliorer la durabilité de la pêche et renforcer la résilience des écosystèmes et de la société.

En associant les connaissances holistiques et locales des peuples autochtones à la science occidentale dans le cadre d'une « approche à double perspective »⁷, le MPO peut s'assurer que les mesures prises aujourd'hui ne compromettent pas l'avenir d'une espèce ou d'un écosystème.

C'est aussi l'occasion de faire progresser la réconciliation. Au lieu d'entreprendre des négociations sur l'accès aux ressources espèce par espèce, le MPO peut contribuer à rétablir ses relations avec les peuples autochtones en élaborant et en appliquant des ententes collaboratives de gestion des pêches.

Les politiques actuelles du Cadre pour une pêche durable du MPO excluent les systèmes de connaissances autochtones. Elles ne correspondent pas aux engagements internationaux, nationaux et ministériels de réconciliation pris en vertu de la loi sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Mais cette situation pourrait être sur le point de changer. De récents accords entre les gouvernements autochtones, fédéral et provinciaux créent un nouveau contexte juridique qui pourrait permettre une gestion concertée de la pêche incluant les systèmes de connaissances autochtones et l'approche à double perspective.

Un exemple important est l'accord de réconciliation sur les ressources halieutiques conclu en 2021 entre le Canada et les

Premières Nations côtières de la Colombie-Britannique, qui vise à établir une approche de nation à nation pour la gestion de la pêche.

Le plan d'action 2023 de la *B.C. Northern Shelf Initiative* est un autre exemple. Il réunit les Premières Nations, le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique pour organiser le réseau d'aires marines protégées sur la côte ouest du Canada.

La révision de politiques telles que l'approche de précaution est l'occasion d'intégrer les systèmes de connaissances autochtones en mettant l'accent non plus sur la maximisation de l'exploitation durable des organismes, mais sur une approche plus holistique qui favorise la résilience des écosystèmes, des cultures et des économies locales.

En saisissant ces opportunités de transformer la gestion des pêches au Canada, nous rendrons nos pêches plus durables. Cela améliorera la résilience de nos écosystèmes marins. Enfin, cela permettra de faire progresser de manière significative la réconciliation avec les peuples autochtones.



RECOMMANDATIONS DES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES⁸

- Réviser l'ensemble des politiques relevant du Cadre pour une pêche durable afin d'inclure de manière significative les systèmes de connaissance autochtones dans la gestion de la pêche.
- Mettre en œuvre des accords de gestion concertée de la pêche.
- Soutenir les initiatives de surveillance et de gestion de la pêche et de l'habitat menées par les populations autochtones.

⁷ L'approche à double perspective, traduction de « Two-Eyed Seeing », repose sur le concept mi'kmaq d'Etuaptmumk, défini à l'origine par les aînés mi'kmaq Albert Marshall et Murdena Marshall.

⁸ Ces recommandations représentent un sommaire d'une liste détaillée apparaissant dans le document *Inclusion of Indigenous Knowledge Systems in collaborative fisheries management can improve fisheries sustainability and strengthen ecosystem resilience* de Frid, A., Rangeley, R. et Schijns, R. (2023). Oceana Canada. Cette annexe à l'Audit des pêches 2023 d'Oceana Canada peut être consultée au [Oceana.ca/FisheryAudit2023](https://oceana.ca/FisheryAudit2023) (disponible en anglais seulement).

Le principe autochtone consistant à ne prendre que ce dont on a besoin et à en laisser beaucoup à l'écosystème favorise une plus grande abondance, de plus gros poissons et des réseaux alimentaires plus résistants.



RAPPORT DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA LOI SUR LES PÊCHES



Crédit photo: iStock/Tom Becker

D'autres pays progressistes en matière de pêche ont reconstitué les stocks en adoptant des lois robustes et rigoureuses qui prévoient des plans de rétablissement. Les États-Unis ont réussi à reconstituer 49 stocks depuis 2000 et ont mis en place des plans de rétablissement pour 84 % de leurs stocks surpêchés. En Europe, la réforme de la politique commune de la pêche et les plans de rétablissement ont permis de mettre un terme à la surpêche du merlu, de la plie et de l'anchois, et de réglementer la reconstitution des stocks.

Ainsi, le Canada se trouve encore loin derrière.

À l'heure actuelle, le MPO n'a établi des plans de rétablissement que pour six des 28 stocks gravement épuisés. La Loi sur les pêches peut - et doit - marquer un tournant.

Une fois qu'un stock en zone critique est prescrit par le règlement sur le rétablissement de la *Loi sur les pêches*, le MPO est légalement tenu d'élaborer un plan de rétablissement dans des délais précis. Pendant la préparation de ce plan, le MPO doit veiller à ce que toute pêche autorisée soit compatible avec la reconstitution du stock hors de la zone critique.

Mais nous attendons toujours les résultats.

En avril 2022, des règlements sont entrés en vigueur, prescrivant le premier lot de 30 stocks de poissons majeurs en vertu de la Loi modifiée. 13 d'entre eux se trouvent en zone critique, ce qui signifie que le MPO est légalement tenu de préparer des plans de reconstitution pour ces stocks d'ici avril 2024. Cette échéance approche à grands pas, mais à ce jour, aucun plan n'a été achevé.

Les plans de rétablissement de trois stocks critiques du premier lot - la morue du Nord, le maquereau de l'Atlantique et la crevette nordique dans la ZPC 6 - existent, mais doivent encore être améliorés pour respecter les règles de rétablissement. Par ailleurs, huit nouveaux plans qui devaient être publiés à cette date ont été reportés à la fin de 2023/2024.

Il est encourageant de constater que les plans de rétablissement du hareng du Pacifique à Haida Gwaii et de la morue de l'Atlantique, division 3P de l'OPANO, sont presque terminés, même s'ils n'ont pas encore été publiés. Six autres sont en préparation : un pour le hareng de l'Atlantique, division 4T de l'OPANO (reproducteurs de printemps), un pour la morue au nord du golfe du Saint-Laurent, et quatre pour les poissons de fond dans le golfe du Saint-Laurent.

Le MPO a aussi proposé d'inscrire 62 stocks supplémentaires au titre des règles de rétablissement prévues par la *Loi sur les pêches*, mais ne les a pas encore prescrites. Cette lenteur continue d'entraver le rétablissement des stocks et de nuire à long terme aux pêches. Ainsi, Oceana Canada exhorte le MPO à inclure tous les stocks épuisés dans la réglementation et réaliser 13 plans d'ici avril 2024.

RECOMMANDATIONS

- Prescrire tous les stocks restants en zone critique et de prudence dans les dispositions relatives aux stocks de la Loi sur les pêches d'ici avril 2024.
- Inclure tous les autres stocks dans la réglementation d'ici décembre 2024.

RAVIVER LE HARENG DU PACIFIQUE DE HAIDA GWAI: UN PLAN DE RÉTABLISSEMENT COLLABORATIF

L'élaboration du plan de rétablissement pour le hareng du Pacifique Haida Gwaii est un exemple clair d'une collaboration avantageuse. Élaboré en partenariat par le Canada et le Conseil de la nation Haïda, ce plan vise à rétablir non seulement les populations de harengs, mais aussi des écosystèmes entiers pouvant assurer la subsistance des communautés côtières pour les générations à venir. Ce plan dépasse les exigences réglementaires en adoptant une approche écosystémique de gestion et en intégrant les connaissances haïda traditionnelles. Tout au long de l'élaboration du plan, les mesures qui favorisent le rétablissement du hareng, telles que les fermetures, sont maintenues.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES STOCKS LES PLUS DANGEREUSEMENT ÉPUISÉS AU CANADA



Crédit photo: iStock/ChristinaPrinn

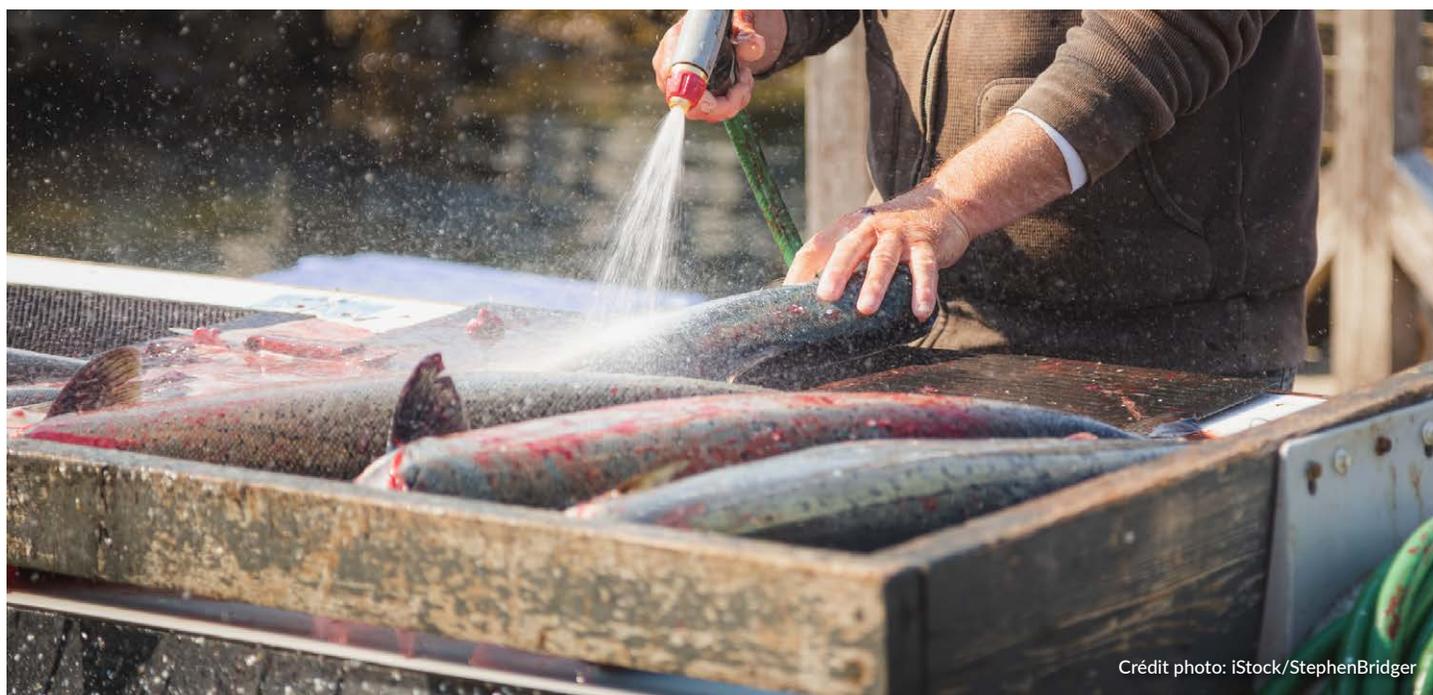
Actuellement, le Canada a les bases réglementaires, politiques et scientifiques nécessaires pour rétablir les stocks de poissons sauvages dans l'intérêt de nos écosystèmes océaniques, nos communautés côtières et notre industrie des produits de la mer. Pourtant, seuls six des 28 stocks gravement épuisés ont fait l'objet d'un plan de rétablissement.

Plus de 80 % de ces stocks sont concentrés dans l'océan Atlantique: l'héritage d'une surpêche historique et de l'incapacité du ministère des Pêches et des Océans, pendant des décennies, à mettre en œuvre des mesures pour rétablir l'abondance des stocks.

Il n'existe aucune population saine de poissons-fourrage dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique. Ces espèces sont des maillons essentiels des écosystèmes marins, car elles fournissent de la nourriture aux poissons plus gros, aux oiseaux de mer et aux mammifères marins; leur rétablissement est primordial. Elles sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, en raison des incidences sur leur habitat de frai et l'abondance de leurs aliments. Mais comme il s'agit de petits poissons qui se reproduisent assez rapidement, il suffit souvent de peu de temps pour rétablir les stocks, une fois que les limites de capture sont abaissées et que les conditions environnementales sont favorables. Ce phénomène entraîne une cascade d'effets bénéfiques dans tout l'écosystème.



Crédit photo: iStock/wrangel



Crédit photo: iStock/StephenBridger

ÉTAT DU RÉTABLISSEMENT DES STOCKS CRITIQUES

RÉGION	NB. TOTAL DE STOCKS CRITIQUES	AVEC UN PLAN	RETARDÉ ⁹	NB. REQUÉRANT DES PLANS DE RÉTABLISSEMENT D'ICI 2024
Pacifique	5 ¹⁰	0	1	1
Golfe	7	0	5	5
Maritimes	5	3	0	0
Québec	2	0	1	1
Région de la Capitale-Nationale	2	2 ¹¹	0	2
Terre-Neuve-et-Labrador	7	1 ¹²	1	2
Arctique	0 ¹³	0	0	0

⁹ « Retardé » fait référence aux plans de rétablissement identifiés par le MPO dans les plans de travail antérieurs (2022-2023) dont les dates d'achèvement ont été révisées dans le dernier plan de travail (2023-2024). Dans la plupart des cas, ces stocks ont été inscrits aux nouveaux règlements de reconstitution et aux nouvelles exigences juridiques.

¹⁰ Ne comprend pas les unités critiques de gestion du saumon (deux d'entre elles étant répertoriées dans le lot 1). Notez également que deux stocks dotés de plans de rétablissement (boccaccio, sébaste à œil jaune intérieur) ont dépassé leur PRL et sont sortis de la zone critique.

¹¹ Ces deux plans doivent être révisés pour se conformer aux règlements.

¹² Ce plan doit être révisé pour se conformer aux règlements.

¹³ Aucun stock critique n'est actuellement identifié dans la région arctique. Cependant, les changements climatiques pourraient modifier la composition des stocks vers le pôle et en profondeur. Il sera important de continuer à surveiller les populations de poissons de l'Arctique et s'adapter par une gestion efficace si nécessaire.

DANS DIX ANS, LA MOITIÉ DES STOCKS CANADIENS POURRAIENT ÊTRE EN SANTÉ



Crédit photo: iStock/DaveAlan

Un avenir meilleur est possible... si les mesures nécessaires sont prises de toute urgence.

Tout d'abord, nous devons assurer aux populations de poissons les meilleures chances de se rétablir, en mettant fin à la surpêche. Cela implique de faire en sorte que les stocks critiques soient pêchés le moins possible et de déterminer des estimations de la biomasse pour les stocks incertains, afin de pouvoir fixer des quotas viables.

Nous devons également lutter contre les pressions cumulées qui pèsent sur les poissons et l'écosystème marin, en particulier celles causées par les changements climatiques.

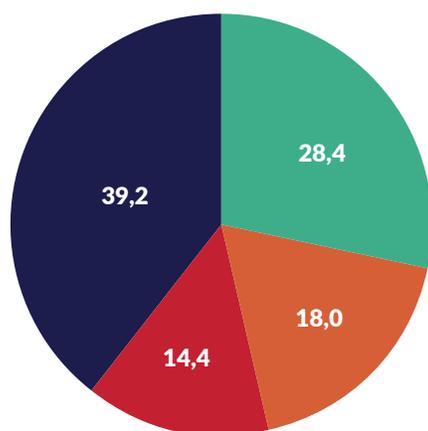
Les changements climatiques affectent les pêches du monde entier, en augmentant la température de l'eau et en modifiant sa composition chimique, affectant les processus biologiques, modifiant les schémas migratoires et perturbant les habitats.

Restaurer l'abondance marine signifie réduire les émissions de gaz à effet de serre pour les garder sous les seuils reconnus à l'échelle internationale. Cela signifie également qu'il faut adapter la gestion de la pêche aux effets du climat qui sont déjà évidents. Faute de quoi, la santé des pêches se dégradera davantage et les populations de poissons mettront plus de temps à se remettre.

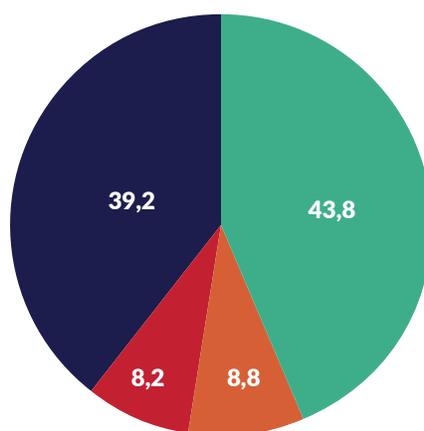
Si le Canada respecte les règles de rétablissement de tous les stocks de poissons et intègre et atténue les effets climatiques dans ses décisions de gestion de la pêche, la part des stocks en bonne santé pourrait passer de moins de 30 % aujourd'hui à 50 % de toutes les populations d'ici 2033.

En rétablissant notre poisson, nous pouvons contribuer à restaurer les écosystèmes, améliorer la sécurité alimentaire et soutenir les moyens de subsistance de millions de personnes dont les revenus et l'identité culturelle dépendent de la pêche.

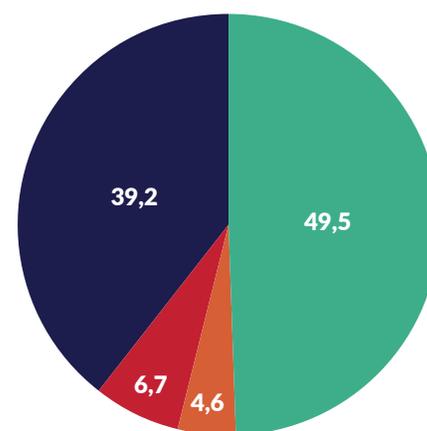
POTENTIEL DE RÉTABLISSMENT DES STOCKS AU PLUS BAS TAUX DE PÊCHE DES STOCKS ÉPUISÉS ET FORTE ATTÉNUATION DES EFFETS CLIMATIQUES (%)¹⁴



ACTUELLEMENT



DANS CINQ ANS



DANS DIX ANS

¹⁴ Ce graphique fait partie d'une analyse détaillée dans le document McLennan, L., Schijns, R. and Rangeley, R. (2023). *Projections of fishery recovery in Canada*. Oceana Canada. Cet annexe à l'Audit des pêches 2023 est disponible au [Oceana.ca/FisheryAudit2023](https://oceana.ca/FisheryAudit2023) (en anglais seulement).

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS



Crédit photo: Oceana Canada/Nicholas Hiscock

Moderniser la gestion des pêches au Canada suppose de mettre fin à la surpêche, notamment en ce qui concerne les stocks gravement épuisés, et de prendre en compte les effets des changements climatiques. Cela signifie que nous devons disposer de suffisamment de données et de transparence pour soutenir une pêche durable. Cela signifie également que le gouvernement doit remplir ses obligations relatives à la réconciliation avec les peuples autochtones. Pour y parvenir, Oceana Canada exhorte le MPO à accomplir les mesures clés suivantes dans la prochaine année :

1 Prescrire tous les stocks restants en zone critique et zone de prudence en vertu des dispositions sur les stocks halieutiques de la *Loi sur les pêches*, et prendre des décisions de gestion qui respectent les règlements de rétablissement.

3 Tenir compte des effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins en appliquant des approches adaptées au climat dans la gestion de la pêche et en priorisant le rétablissement des stocks de poissons-fourrage épuisés.

2 Gérer les pêches selon les meilleures données scientifiques disponibles et les systèmes de connaissances autochtones, en révisant l'ensemble des politiques relevant du Cadre pour une pêche durable afin d'intégrer de manière significative l'approche à double perspective, notamment par le biais d'accords de collaboration.

4 Compter tous les poissons capturés dans une pêche, incluant la pêche récréative et d'appât, et prendre des décisions qui tiennent compte de toutes les sources de mortalité par pêche.



Crédit photo: Oceana Canada/Nicholas Hiscock

SCIENCE

- ✓ **Gérer les pêches selon les meilleures données scientifiques et politiques disponibles, notamment en établissant l'état et les points de référence limites pour tous les stocks incertains.** Le MPO doit prévenir tout nouveau déclin des stocks canadiens en appliquant des mesures de rétablissement éclairées et en veillant à ce que les dispositions de la loi sur la pêche relatives au rétablissement s'appliquent à tous les stocks.
- ✓ **Tenir compte des effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins.** Le MPO doit évaluer la vulnérabilité des stocks face au changement climatique, intégrer ces risques dans les décisions de gestion et examiner les répercussions sur l'écosystème. Il est essentiel que le MPO priorise le rétablissement des stocks de poissons-fourrage épuisés, qui sont particulièrement vulnérables aux effets climatiques.

SURVEILLANCE

- ✓ **Compter tout ce qui est capturé dans une pêche, incluant la pêche récréative et d'appât, et tenir compte de toutes les sources de pêche dans les décisions de gestion.** Le MPO doit accélérer ses efforts pour moderniser la surveillance des pêches, notamment en adoptant des technologies de déclaration et de surveillance électroniques qui enregistrent toutes les captures.

GESTION

- ✓ **Appliquer dix nouveaux plans de rétablissement et trois plans révisés d'ici avril 2024,** conformément aux dispositions relatives aux stocks.
- ✓ **Soumettre tous les stocks restants en zone critique et de prudence aux dispositions relatives aux stocks d'ici avril 2024,** et implanter des plans de rétablissement pour les stocks restants en zone critique d'ici 2026.
- ✓ Inclure tous les autres stocks dans les dispositions relatives aux stocks d'ici décembre 2024.

SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES

- ✓ **Réviser l'ensemble des politiques relevant du Cadre pour une pêche durable afin d'inclure de manière significative les systèmes de connaissance autochtones dans la gestion de la pêche.**
- ✓ **Mettre en œuvre des accords de gestion de la pêche collaboratifs avec les populations autochtones.**
- ✓ **Soutenir les initiatives de surveillance et de gestion de la pêche et de l'habitat menées par les populations autochtones.**

MÉTHODOLOGIE DE L'AUDIT DES PÊCHES



Crédit photo: Oceana Canada/Nicholas Hiscock

Les données de ce rapport se concentrent exclusivement sur les pêches marines au Canada. Ceci comprend les poissons osseux, mollusques et crustacés, et autres invertébrés; mais pas les poissons d'eau douce ni les espèces telles que le saumon qui passent une partie de leur vie en eau douce. Les données de 2023 du présent rapport proviennent de la période entre le 2 juillet 2022 et le 1^{er} juillet 2023. Veuillez noter que chaque année, Oceana Canada corrige des erreurs mineures trouvées lors du processus de révision. Par conséquent, certaines valeurs des années précédentes peuvent différer légèrement des rapports antérieurs.

La performance du Canada en matière de gestion des pêches est évaluée à l'aide d'indicateurs basés sur les pratiques acceptées à l'échelle mondiale et du cadre stratégique du MPO, et repose sur les données de 194 stocks de référence¹⁵ publiées sur les sites web du MPO.

Pour toutes les informations à propos de la méthodologie et de l'analyse utilisées, veuillez visiter oceana.ca/FisheryAudit2023. (en anglais seulement).



Crédit photo: Oceana Canada/Nicholas Hiscock

¹⁵ La liste des stocks de référence de l'Audit des pêches (194 stocks) fut établie pour l'Audit des pêches 2017. Elle est fondée sur les stocks de poissons et d'invertébrés marins inclus dans le rapport d'Oceana Canada, Canada's Marine Fisheries: Status, Recovery Potential and Pathways to Success; ainsi que ceux inclus dans la première édition publique de l'Étude sur la durabilité des pêches du MPO, et tout autre stock ayant de nouvelles informations dans les rapports gouvernementaux de l'année.

PASSEZ À L'ACTION

Il est temps de bien gérer les pêches du Canada.

1 Signez la pétition et ajoutez votre voix à l'appel urgent du rétablissement des poissons au Canada, en visitant [Oceana.ca/RebuildAbundance](https://oceana.ca/RebuildAbundance).

2 Partagez votre passion pour la protection des océans avec votre famille et vos amis.



Oceana Canada



OceanaCAN



oceana_canada



Oceana Canada

Remerciements

Les auteurs aimeraient remercier tous ceux ayant contribué à la préparation de ce rapport, incluant plusieurs membres de l'équipe d'Oceana Canada, en particulier Vaishali Dassani, Jack Daly, Claudia Deeg, Kim Elmslie, Tess Geers, Isabelle Jubinville, Josh Laughren, Josh Martin, Lauren McClennan, Rachelle Naddaf, Madeline Piscetta, Julie Stauffer, Jennifer Whyte et Lesley Wilmot. Nous tenons à remercier tout particulièrement Alejandro Frid pour sa contribution à la documentation sur les systèmes de connaissances autochtones et la gestion concertée de la pêche.

NOUS POUVONS SAUVER LES OCÉANS ET NOURRIR LE MONDE ENTIER.

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les efforts de sensibilisation d'Oceana Canada ont notamment contribué à bannir les plastiques à usage unique, mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisées une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir.

OCEANA Protégeons les Océans du Monde